

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2012/07/17-20

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17 juillet 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu la notification du Directeur de l'école doctorale Sciences de la Vie et de la Santé en date du 3 mai 2012 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Attribution de prix par l'Ecole Doctorale des Sciences de la Vie et de la Santé

Le conseil d'administration approuve le montant des prix attribués aux étudiants par l'Ecole Doctorale des Sciences de la Vie et de la Santé, conformément au document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 17 juillet 2012


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille



NOTIFICATION

Je soussigné, Philippe NAQUET – Directeur de l'Ecole Doctorale des Sciences de la Vie et de la Santé, notifie, en accord avec les Membres du Conseil de l'ED, qu'il sera procédé au virement des sommes suivantes pour l'attribution de Prix lors de notre Colloque, au titre de l'année :

- 400,00 euros (quatre cents euros) pour le Premier Prix du Poster ;
- 400,00 euros (quatre cents euros) pour le Premier Prix de la Communication Orale ;
- 200,00 euros (deux cents euros) pour le Deuxième Prix du Poster ;
- 200,00 euros (deux cents euros) pour le Deuxième Prix de la Communication Orale ;
- 150,00 euros (cent cinquante euros) pour le Troisième Prix du Poster ;
- 150,00 euros (cent cinquante euros) pour le Troisième Prix de la Communication Orale.

Fait à Marseille, le 3 mai 2012,
Pour faire valoir ce que de droit.

Philippe NAQUET
Directeur de l'EDSVS

ECOLE DOCTORALE
DES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ
Faculté des Sciences de Luminy - Case 901
13288 Marseille Cedex 9

Pierre CHIAPPETTA

Administrateur provisoire
de l'U.F.R. Sciences

